

Société Alzheimer du Bas-Saint-Laurent

États financiers au 31 mars 2019

Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 5
États financiers	
Résultats	6
Évolution des actifs nets	7
Flux de trésorerie	8
Bilan	9
Notes complémentaires	10 - 15

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux administrateurs de
Société Alzheimer du Bas-Saint-Laurent

**Raymond Chabot
Grant Thornton S.E.N.C.R.L.**
305, rue de la Gare
C.P. 305
Matane (Québec)
G4W 3N2

T 418 562-0203

32, route du Parc
Sainte-Anne-des-Monts (Québec)
G4V 2B8

T 418 763-7701

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'organisme Société Alzheimer du Bas-Saint-Laurent (ci-après « l'organisme »), qui comprennent le bilan au 31 mars 2019 et les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences possibles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » du présent rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2019 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme c'est le cas dans de nombreux organismes sans but lucratif, l'organisme tire des apports de campagnes de financement dont il n'est pas possible de vérifier l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre vérification de ces apports s'est limitée aux montants inscrits dans les comptes de l'organisme et nous n'avons pas pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants des apports de la campagne annuelle de financement, de l'excédent des produits par rapport aux charges et des flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement pour les exercices terminés les 31 mars 2019 et 2018, de l'actif à court terme aux 31 mars 2019 et 2018 et de l'actif net aux 1er avril 2018 et 2017 et aux 31 mars 2019 et 2018. Nous avons exprimé par conséquent une opinion avec réserve sur les états financiers pour l'exercice terminé le 31 mars 2018, en raison des incidences possibles de cette limitation de l'étendue des travaux.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserve.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L. ¹

Matane

Le 11 juin 2019

¹ CPA auditeur, CA permis de comptabilité publique n° A110699

Société Alzheimer du Bas-Saint-Laurent

Résultats

pour l'exercice terminé le 31 mars 2019

			2019	2018
	Société	Maison J. Arthur	Total	Total
	Alzheimer	Desjardins		
	\$	\$	\$	\$
Produits				
Subventions du Gouvernement du Québec	228 011	264 689	492 700	427 658
Subvention d'APPUI Bas-Saint-Laurent	45 551		45 551	74 873
Apports de particuliers et d'organismes	34 018	1 404	35 422	48 937
Apports de la Fondation Paul Pineault pour Soulager L'Alzheimer		21 024	21 024	56 675
Revenus d'hébergement		174 854	174 854	174 867
Marche de la mémoire	32 042		32 042	28 894
Intérêts gagnés	1 506	293	1 799	1 811
Autres revenus	3 189	14 573	17 762	16 636
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles		18 136	18 136	18 188
	344 317	494 973	839 290	848 539
Charges				
Salaires et charges sociales	203 791	348 480	552 271	580 958
Formation et perfectionnement		7 585	7 585	3 996
Assurances	2 500	8 924	11 424	11 638
Charges locatives	22 927		22 927	21 578
Fournitures de bureau et impression	15 690	5 718	21 408	19 949
Télécommunications	4 970	1 953	6 923	7 418
Taxes et permis		2 706	2 706	2 828
Énergie		11 719	11 719	8 616
Honoraires professionnels	5 405	8 986	14 391	13 057
Nourriture, soins médicaux et autres		31 558	31 558	30 360
Frais de déplacement et représentation	32 664	578	33 242	45 953
Entretien et réparations	235	11 805	12 040	60 498
Journal et promotion	54		54	3 089
Cotisations	7 832	85	7 917	6 627
Activités de financement	3 480		3 480	21 416
Achats, collations et autres charges	2 156		2 156	
Règlement de litige				12 500
Frais de banque et d'administration	1 258	270	1 528	1 160
Amortissement du bâtiment		18 193	18 193	18 193
Amortissement des améliorations locatives	1 354		1 354	1 477
Amortissement du mobilier	1 078	769	1 847	1 679
Amortissement du matériel informatique	1 295		1 295	1 523
Amortissement du système téléphonique	28		28	275
	306 717	459 329	766 046	874 788
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	37 600	35 644	73 244	(26 249)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Société Alzheimer du Bas-Saint-Laurent

Évolution des actifs nets

pour l'exercice terminé le 31 mars 2019

					2019	2018
	Non affectés - Société Alzheimer	Investis en immobilisations	Non affectés - Maison J. Arthur Desjardins	Affectés d'origine interne - Marche de la mémoire	Total	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au début	55 302	15 465	44 720	27 001	142 488	168 737
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	41 355	(4 581)	36 470		73 244	(26 249)
Affectation d'origine interne	(18 850)			18 850		
Investis en immobilisations	(4 089)	4 089				
Solde à la fin	<u>73 718</u>	<u>14 973</u>	<u>81 190</u>	<u>45 851</u>	<u>215 732</u>	<u>142 488</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Société Alzheimer du Bas-Saint-Laurent

Flux de trésorerie

pour l'exercice terminé le 31 mars 2019

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	73 244	(26 249)
Éléments hors caisse		
Amortissement des immobilisations corporelles	22 717	23 147
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	(18 136)	(18 188)
Variation nette d'éléments du fonds de roulement	<u>(81 463)</u>	<u>91 717</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	<u>(3 638)</u>	<u>70 427</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Apports à recevoir	19 620	12 228
Immobilisations corporelles	<u>(4 089)</u>	<u>(1 911)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	<u>15 531</u>	<u>10 317</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Variation nette de l'emprunt bancaire		(9 463)
Remboursement d'effet à payer	<u>(10 000)</u>	<u>(10 000)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	<u>(10 000)</u>	<u>(19 463)</u>
Augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	1 893	61 281
Encaisse et dépôts à terme au début	<u>390 559</u>	<u>329 278</u>
Encaisse et dépôts à terme à la fin	<u><u>392 452</u></u>	<u><u>390 559</u></u>
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE		
Encaisse	91 483	131 113
Dépôts à terme	<u>300 969</u>	<u>259 446</u>
	<u><u>392 452</u></u>	<u><u>390 559</u></u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Société Alzheimer du Bas-Saint-Laurent

Bilan

au 31 mars 2019

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
	\$	\$
ACTIF		
Court terme		
Encaisse	91 483	131 113
Dépôts à terme	300 969	259 446
Comptes clients et autres créances (note 3)	45 708	44 190
Frais payés d'avance	10 128	10 044
	<u>448 288</u>	<u>444 793</u>
Long terme		
Apports à recevoir	29 240	48 860
Immobilisations corporelles (note 4)	410 643	429 272
	<u>888 171</u>	<u>922 925</u>
PASSIF		
Court terme		
Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement (note 6)	71 711	125 698
Apports reportés de fonctionnement (note 7)	185 058	210 933
Tranche de la dette à long terme échéant à moins de un an	10 000	10 000
	<u>266 769</u>	<u>346 631</u>
Long terme		
Dette à long terme (note 8)	10 000	20 000
Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles (note 9)	395 670	413 806
	<u>672 439</u>	<u>780 437</u>
ACTIFS NETS		
Non affectés	154 908	100 022
Investis en immobilisations	14 973	15 465
Affectés d'origine interne - Marche de la mémoire	45 851	27 001
	<u>215 732</u>	<u>142 488</u>
	<u>888 171</u>	<u>922 925</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil,

Administrateur

Administrateur

Société Alzheimer du Bas-Saint-Laurent

Notes complémentaires

au 31 mars 2019

1 - STATUTS ET OBJECTIF DE L'ORGANISME

L'organisme, constitué en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies (Québec), a pour objectif d'informer la population sur la maladie d'Alzheimer et d'aider les familles. L'organisme offre un service d'hébergement et des activités de jour. Il est un organisme de bienfaisance au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu.

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Base de présentation

Les états financiers de l'organisme sont établis selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Estimations comptables

Pour dresser les états financiers, la direction de l'organisme doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'organisme pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Constatation des produits

Apports

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et comptabilisés à titre de produits au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré.

Revenus de location

La société constate les loyers de base selon la méthode linéaire sur la durée des contrats de location. L'excédent des loyers constatés sur les montants à recevoir en vertu des contrats de location est présenté à titre de loyers à recevoir au bilan.

Société Alzheimer du Bas-Saint-Laurent

Notes complémentaires

au 31 mars 2019

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Produits nets de placements

Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de transaction et les produits qui en découlent sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les revenus d'intérêts sont comptabilisés d'après le nombre de jours de détention du placement au cours de l'exercice.

Les autres produits sont constatés lorsque les conditions suivantes sont remplies :

- Il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord;
- La livraison a eu lieu et les services ont été fournis;
- Le prix de vente est déterminé ou déterminable;
- Le recouvrement est raisonnablement assuré.

Actifs et passifs financiers

Évaluation initiale

Lors de l'évaluation initiale, les actifs et les passifs financiers de l'organisme sont évalués à la juste valeur qui est, dans le cas des actifs financiers ou des passifs financiers qui seront évalués ultérieurement au coût après amortissement, majorée ou diminuée du montant des commissions et des coûts de transaction afférents.

Évaluation ultérieure

À chaque date de clôture, les actifs et les passifs financiers de l'organisme sont évalués au coût ou au coût après amortissement (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers).

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative et si l'organisme détermine qu'il y a eu, au cours de l'exercice, un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs d'un actif financier, une réduction sera alors comptabilisée à l'état des résultats à titre de moins-value. La reprise d'une moins-value comptabilisée antérieurement sur un actif financier évalué au coût ou au coût après amortissement est comptabilisée aux résultats au cours de l'exercice où la reprise a lieu.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme est de présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le positif et le négatif, ainsi que les placements dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition ou rachetables en tout temps sans pénalité.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles acquises sont comptabilisées au coût. Lorsque l'organisme reçoit des apports sous forme d'immobilisations corporelles, le coût de celles-ci correspond à la juste valeur à la date de l'apport.

Société Alzheimer du Bas-Saint-Laurent

Notes complémentaires

au 31 mars 2019

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Amortissements

Les immobilisations corporelles sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire et les périodes qui suivent :

	<u>Périodes</u>
Bâtiment et apports reportés afférents	25 ans
Mobilier et système téléphonique	10 ans
Matériel informatique	5 ans
Améliorations locatives	Durée du bail

Réduction de valeur

Lorsque l'organisme constate qu'une immobilisation corporelle n'a plus aucun potentiel de service à long terme, l'excédent de la valeur comptable nette de l'immobilisation corporelle sur sa valeur résiduelle est comptabilisé en charges à l'état des résultats.

3 - COMPTES CLIENTS ET AUTRES CRÉANCES

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
	\$	\$
Comptes clients (a)	5 115	10 731
Intérêts courus	1 197	971
Subventions	11 344	11 468
Apports	10 000	10 000
Taxes à la consommation	18 052	11 020
	<u>45 708</u>	<u>44 190</u>

(a) Au 31 mars 2019, aucun client ne représente plus de 20 % du total des comptes clients (un client représentait 65 % du total des comptes clients au 31 mars 2018).

4 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	<u>2019</u>		
	Coût	Amortissement cumulé	
	\$	\$	
	\$	\$	
Terrain - Maison J. Arthur Desjardins	41 449		41 449
Bâtiment - Maison J. Arthur Desjardins	454 845	99 391	355 454
Améliorations locatives	7 386	5 909	1 477
Matériel informatique	13 066	9 150	3 916
Mobilier	11 757	6 848	4 909
Mobilier - Maison J. Arthur Desjardins	59 368	55 930	3 438
Système téléphonique	3 299	3 299	
	<u>591 170</u>	<u>180 527</u>	<u>410 643</u>

Société Alzheimer du Bas-Saint-Laurent

Notes complémentaires

au 31 mars 2019

4 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES (suite)

	Coût	Amortissement cumulé	2018 Valeur comptable nette
	\$	\$	\$
Terrain - Maison J. Arthur Desjardins	41 449		41 449
Bâtiment - Maison J. Arthur Desjardins	454 845	81 198	373 647
Améliorations locatives	7 386	4 554	2 832
Matériel informatique	9 827	7 855	1 972
Mobilier	11 757	5 770	5 987
Mobilier - Maison J. Arthur Desjardins	58 518	55 161	3 357
Système téléphonique	3 299	3 271	28
	<u>587 081</u>	<u>157 809</u>	<u>429 272</u>

5 - EMPRUNT BANCAIRE

L'emprunt bancaire, d'un montant autorisé de 20 000 \$, porte intérêt au taux préférentiel plus 4,5 % (8,45 %; 7,95 % au 31 mars 2018) et est renégociable annuellement.

6 - COMPTES FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES DE FONCTIONNEMENT

	2019	2018
	\$	\$
Comptes fournisseurs et charges à payer	14 735	67 106
Salaires et charges sociales	46 288	48 447
Subventions à rembourser	8 933	10 145
Loyers perçus d'avance	1 755	
	<u>71 711</u>	<u>125 698</u>

Les sommes à remettre à l'État totalisent 14 761 \$ au 31 mars 2019 (17 694 \$ au 31 mars 2018).

7 - APPORTS REPORTÉS DE FONCTIONNEMENT

	2019	2018
	\$	\$
Montants encaissés pour le prochain exercice :		
Gouvernement provincial - SAPA	177 059	175 733
Organismes - Intensification	3 745	9 331
Organismes - Halte répit	4 254	3 512
Centre intégré de santé et de services sociaux du Bas-Saint-Laurent		22 357
Solde à la fin	<u>185 058</u>	<u>210 933</u>

Les apports reportés de fonctionnement représentent des ressources non utilisées qui, en vertu d'affectations d'origine externe, sont destinées à couvrir les charges de fonctionnement du prochain exercice.

Société Alzheimer du Bas-Saint-Laurent

Notes complémentaires

au 31 mars 2019

8 - DETTE À LONG TERME

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
	\$	\$
Effet à payer à la Fondation Paul Pineault pour Soulager L'Alzheimer, sans intérêt, remboursable par versements annuels de 10 000 \$, échéant en 2021	20 000	30 000
Tranche échéant à moins de un an	10 000	10 000
	<u>10 000</u>	<u>20 000</u>

9 - APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les apports reportés afférents aux immobilisations corporelles se composent de subventions provenant de la Fondation J. Arthur Desjardins, de la Fondation Paul Pineault pour Soulager L'Alzheimer, du Centre intégré de santé et de services sociaux de Chaudière-Appalaches et de divers dons pour l'acquisition d'immobilisations corporelles ou sous forme d'immobilisations corporelles.

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
	\$	\$
Immobilisations corporelles		
Bâtiment	494 519	494 519
Amortissement cumulé	98 849	80 713
Valeur comptable nette	<u>395 670</u>	<u>413 806</u>

10 - ENGAGEMENT

L'organisme s'est engagé d'après un contrat de location échéant en avril 2020 à verser une somme de 16 054 \$ pour des locaux. Les paiements minimums exigibles pour les deux prochains exercices s'élèvent à 14 818 \$ en 2020 et 1 236 \$ en 2021.

11 - RISQUES FINANCIERS

Risque de crédit

L'organisme est exposé au risque de crédit relativement aux actifs financiers comptabilisés au bilan. L'organisme a déterminé que les actifs financiers l'exposant davantage au risque de crédit sont les comptes clients, les subventions à recevoir et les apports à recevoir, étant donné que le manquement d'une de ces parties à ses obligations pourrait entraîner des pertes financières importantes pour l'organisme.

Société Alzheimer du Bas-Saint-Laurent

Notes complémentaires

au 31 mars 2019

11 - RISQUES FINANCIERS (suite)

Risque de marché

Les instruments financiers de l'organisme l'exposent au risque de marché, plus particulièrement au risque de taux d'intérêt, lequel découle à la fois des activités de fonctionnement, d'investissement et de financement :

Risque de taux d'intérêt

L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt relativement aux actifs et passifs financiers portant intérêt à taux fixe et variable.

Les dépôts à terme portent intérêt à taux fixe et exposent donc l'organisme au risque de variations de la juste valeur découlant des fluctuations des taux d'intérêt.

L'emprunt bancaire porte intérêt à taux variable et expose donc l'organisme à un risque de flux de trésorerie découlant des variations des taux d'intérêt.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité de l'organisme est le risque qu'il éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est donc exposé au risque de liquidité relativement à l'ensemble des passifs financiers comptabilisés au bilan.